

GENRE ET PRODUCTION AGRICOLE DANS LES COOPERATIVES DU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE

Vanga Adja Ferdinand

Université de Bouaké /URES de Korhogo, Sociologue du Développement, Côte d'Ivoire

Abstract

Rural women are generally marginalized in access to land and in agricultural income generating activities. This study help assessing women contribution in agricultural production through farmers' organizations in savannah region in Côte d'Ivoire. As regarding data collection, group (focus group) and individual interviews were used. Qualitative data will be analyzed using dialectic and comparative methods.

Obtained results show a situation in which women are overwhelmingly important in northern farmers union (COFONI) with 63%. By integrating women in its activities, the farmers' organization COFONI benefited from projects financed by organizations of development.

Keywords: Gender, Agricultural Cooperative, savannah region, Côte d'Ivoire

Resume

Dans l'accès au foncier et aux activités agricoles génératrices de revenus, les femmes rurales sont généralement marginalisées. Cette étude a permis d'évaluer la contribution des femmes à la production agricole dans les coopératives de la région des savanes en Côte d'Ivoire. Pour la collecte des données, des entretiens individuel et de groupe (ou focus group), ont été utilisés. Les données qualitatives on été analysées avec les méthodes comparative et dialectique.

Les résultats obtenus présentent une situation majoritaire des femmes (63%) dans l'union des coopératives de la région des savanes (la COFONI). En intégrant les femmes à ses activités, la COFONI a pu bénéficier de projets financés par des organisations de développement.

Mots clés: Genre ; Coopérative agricole, Région des Savanes, Côte d'Ivoire

Introduction

La division du travail selon le genre varie en fonction des rapports sociaux de production et de reproduction (Savane, 1986). Pour l'auteur, elle contribue sensiblement à perpétuer la soumission des femmes aux hommes dans la mesure où elle leur délègue la responsabilité principale des tâches de reproduction humaine. Une telle démarche conceptuelle permet d'analyser la situation des femmes dans la dynamique de leur société. Les rôles masculins et féminins sont déterminés par la nature des relations sociales au sein du mode de production dominant. L'évolution de la société affecte également les rôles des deux sexes au sein de chaque classe sociale.

Bien que l'on parle de plus en plus de leur rôle, ni le plan Lagos, ni le rapport berg, ni les nouveaux accords de Lomé III, pour ne citer que quelques uns, et ni les différentes stratégies alimentaires nationales ne prennent sérieusement en compte les femmes comme des agents économiques pertinents. Cécité culturelle ou cécité politique ? (Lassailly, 1987).

En effet, les femmes rurales sont l'objet de discrimination sociale qui les empêche d'atteindre le même niveau économique que les hommes. Elles doivent en effet accepter tout emploi qui leur est offert, quel qu'il soit, et elles se retrouvent essentiellement dans le secteur informel, comme par exemple l'agriculture, qui offre peu d'avantages sociaux, voire aucun, alors que la précarité y est très grande (BIT, 2004). En agriculture, les femmes sont particulièrement sous-estimées bien qu'elles soient la clé du développement des activités agricoles, voire même des activités rurales (Banque Mondiale, 1994).

Ces dernières jouent un rôle important dans la production agricole (Asseman, 1995). Leur contribution aux travaux agricoles est très importante et parfois, supérieure à celle des hommes (Droy, 1990). Dans les années 80, les femmes africaines effectuaient 70%, voire 80% du travail agricole, 50% des opérations d'élevage et 100% des transformations des matières premières (Bisiliat et Fieloux, 1983). Elles représentaient en moyenne 80% de la population rurale et 70% de la main d'œuvre agricole (Savane, 1986).

En 2003, 1,1 milliard des 2,8 milliards de travailleurs dans le monde entier, soit 40 %, était des femmes ; ce qui représente une augmentation globale de près de 200 millions du nombre de celles ayant accédé à un poste rémunéré au cours de la dernière décennie. Pourtant, leur entrée massive dans l'emploi salarié ne s'est pas accompagnée, pour elles, d'un véritable affranchissement socio-économique (BIT, 2004).

En Afrique, les femmes sont victimes de certains facteurs tels que le manque de financement, d'encadrement et de leur statut foncier traditionnel qui leur sont défavorable pour mener à bien leurs activités agricoles. Chen *et al.* (2005) estiment que si l'on veut

réduire la pauvreté et encourager l'égalité entre les sexes, il faut améliorer la sécurité économique des femmes et que la condition de cette sécurité économique est l'obtention d'un emploi convenable.

Consciente de leur condition sociale et économique, les femmes vont adopter des stratégies telles que la création de coopératives pour contourner ces contraintes qui les maintiennent dans la pauvreté. Les coopératives doivent permettre non seulement aux femmes de mieux s'organiser, mais aussi de se prendre en charge et de réduire leur vulnérabilité.

Dans le cas de l'union des coopératives du Nord de la Côte d'Ivoire (dénommée COFONI), comment se présente la situation des femmes ? Il s'agit, dans cette étude, d'évaluer la contribution des femmes à la production agricole dans les coopératives de la région des savanes en Côte d'Ivoire.

Materiel Et Methodes

Sites d'étude

Pour la réalisation de l'enquête, les six coopératives, regroupées au sein de l'Union des coopératives de la région des savanes (appelée COFONI), ont été visitées.

La population cible comprend les autorités administratives (Sous-Préfets) et techniques (en charge des questions agricoles) de la région des savanes, les chefs des villages concernés par l'union des coopératives, les membres de la COFONI, surtout les femmes des différents groupements, ainsi que les gérants des coopératives membres de la COFONI.

Collecte des données

Il s'agit d'une enquête à passage unique. La collecte des données s'est déroulée sur une période de 6 mois (période des travaux champêtres dans le nord du pays). Deux types d'entretiens ont été utilisés lors de l'enquête : il s'agit de l'entretien individuel et de l'entretien de groupe (ou focus group). Le premier a été réalisé avec les différents gérants de coopératives, les autorités administratives et coutumières, ainsi que les responsables techniques de la région des savanes. Le deuxième a concerné d'abord les hommes et ensuite, les femmes membres des coopératives. Ces entretiens ont permis de connaître le l'organisation et le fonctionnement des coopératives, la division sociale du travail, les rapports hommes/femme et les contraintes liées à la conduite des activités coopératives.

Dans le but de vérifier et de compléter les données issues des entretiens, l'on a séjourné dans les coopératives pour s'imprégner des réalités. Cela a permis d'obtenir, en plus des données qualitatives, des ordres de grandeur (Nombre de membres de la COFINI et répartition des membres selon le genre).

Analyse des données

En se fondant sur l’assertion selon laquelle « les éléments de l’explication de cette réalité sociale doivent être recherchés dans la multiplicité des faits sociaux » (Bouraïma, 1995), deux types d’analyses ont été utilisés. Il s’agit de l’analyse comparative et de l’analyse dialectique.

En ce qui concerne l’analyse comparative : Elle a consisté à réunir dans un même champ d’étude, les hommes et les femmes dans leur activité de production agricole. Elle a permis de mettre en exergue la division du travail et la répartition des revenus agricoles selon le genre.

Pour ce qui est de l’analyse dialectique : analyser les rapports entre les hommes et les femmes dans cette nouvelle dynamique agricole qui a consisté à regrouper des paysans de sexes différents au sein d’une coopérative ; cela dans une région où les femmes sont généralement marginalisées

Resultats

Identification des membres de la coopérative COFONI

Création et composition de la COFONI

La COFONI a été créée le 20 décembre 1999. Au départ, cette coopérative était composée d’hommes uniquement. Mais, depuis 2001, des femmes ont pu intégrer la coopérative. La COFONI compte au total 1134 membres. La répartition des membres selon le genre a été faite dans la figure 1

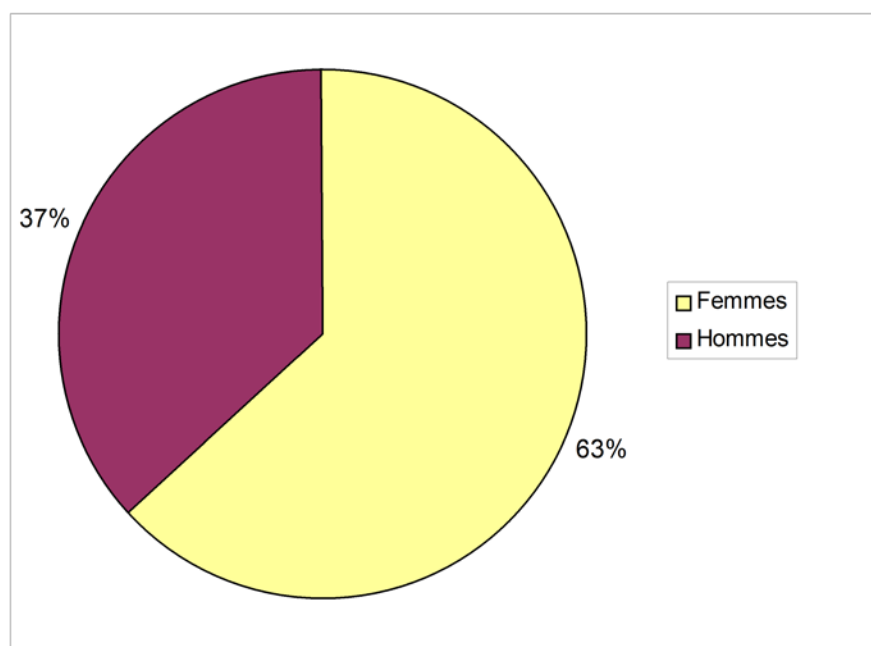


Figure : Répartition des membres de la COFONI selon le genre

Situation matrimoniale des femmes de la COFONI

Selon les informations recueillies lors des entretiens avec les femmes et les différents gérants de sections, toutes les femmes de la COFONI sont mariées. Pour adhérer à la coopérative, elles n'ont payé aucun droit. Les époux sont aussi membres de la coopérative.

Activités de la COFONI

Identification des différentes activités de la COFONI

A l'origine, la COFONI était une coopérative de producteurs de coton. Mais, compte tenu des problèmes que connaît ce secteur (problème de commercialisation ; baisse de la rentabilité, etc.), elle a associé d'autres spéculations à ses activités. Ce sont les cultures maraîchères, le maïs, le riz, l'anacarde et la transformation de produit (l'unité de décortiquage de la noix de cajou). C'est à la fois une coopérative d'approvisionnement (approvisionne ses membres en intrants et matériels agricoles), de production et de commercialisation. Elle est aussi une coopérative ouvrière de production ; c'est-à-dire que ses membres vendent leur force de travail en tant que main d'œuvre à la coopérative et celle-ci l'utilise pour la production de biens au sein d'une unité de production.

Répartition des activités de production selon le genre au sein de la coopérative COFONI

Parmi les activités de la coopérative, la production du coton est exclusivement réservée aux hommes. Néanmoins, les travaux de désherbage dans les champs de coton sont en grande partie assurés par les femmes. Elles participent aussi aux travaux rizicoles et de production de maïs avec les hommes. La contribution des femmes concerne le labour, le semis, le désherbage et la récolte des produits en question. Ces dernières sont également chargées du décortiquage des noix de cajou dans l'unité de transformation de la COFONI. Quant à la production maraîchère, elle est exclusivement réservée aux femmes. Cette activité est réalisée dans un champ communautaire aménagé à cet effet, où chacune exploite quelques planches.

Par ailleurs, la semaine comportant six jours selon le calendrier coutumier dans le Nord de la Côte d'Ivoire, la répartition du travail se fait de la manière suivante : la femme travaille trois jours dans l'exploitation de son époux. Les autres trois jours sont réservés pour ses activités personnelles.

Activité de commercialisation des produits de la COFONI

La commercialisation des produits de la COFONI tient compte de la disponibilité des marchés. En ce qui concerne les produits vivriers, l'absence de marché précis conduit les paysans dans l'informel avec une multitude de circuits auxquels ils doivent faire face. Ces paysans qui ne savent pas où et comment vendre leur production, accèdent à la requête du

client grossiste qui se présente à eux. Cette situation profite beaucoup plus au client grossiste qu'au paysan.

Contrairement aux produits vivriers, le marché du coton et de l'anacarde est bien organisé. Après la récolte du coton, le paysan remet la totalité de sa production à la coopérative. A son tour, la coopérative vend le produit à l'usine d'égrainage « IVIORE COTON » avec qui elle a signé un contrat de partenariat. Compte tenu du prix peu élevé du coton qu'offre l'usine, les paysans semblent démotivés et optent de plus en plus pour la culture de l'anacardier.

Pour la noix de cajou, les paysans confient leur production à la coopérative. Cette dernière écoule une partie de la production sur le marché local. L'autre partie de la production est transformée sur place dans l'usine de décorticage de la COFONI. Le produit semi transformé, qui est plus compétitif sur le marché, est vendu à l'extérieur du pays.

Répartition du revenu issue de la production de la COFONI Revenu selon le type d'activité

Les femmes constituent une main d'œuvre pour les hommes. Elles sont sollicitées pour les travaux d'entretien et de récolte des cultures. Les travaux qu'elles effectuent dans les champs de riz ou de maïs sont redistribués en nature au moment des récoltes. Lorsqu'elles travaillent dans les champs de coton, elles sont rémunérées en espèce. Les revenus tirés de la commercialisation des cultures maraîchères appartiennent aux femmes moyennant le paiement d'une redevance (500 francs CFA) à la caisse du groupement. Les femmes qui travaillent dans l'usine de décorticage de la noix de cajou perçoivent 1200 francs par jour.

Quant aux hommes, ils sont rémunérés au prorata de leur production. Conformément aux statuts de la coopérative, ils doivent livrer :

- 100% de leur production annuelle commercialisable pour le coton ;
- 100% de la production annuelle commercialisable de noix de cajou ;
- 25% de leur production annuelle commercialisable pour le riz ;
- 25% de la production annuelle commercialisable de maïs ;

Destination du revenu perçu par les femmes

Le revenu perçu par les femmes membre de la COFONI, est prioritairement utilisé pour assurer la scolarité et les frais de subsistance de la famille (nourriture, santé, vêtements). Cet argent sert aussi à assurer les frais de l'initiation au « poro » d'un fils de la femme concernée ou à l'achat d'ustensiles de cuisine pour le mariage de sa fille. Parfois, l'argent sert à financer les cérémonies comme les funérailles qui exigent de grosses dépenses. Selon la tradition, les charges domestiques relèvent des prérogatives de la femme mariées et non de l'époux.

Importance du genre dans la COFONI

Impact du genre sur la production agricole

La présence des femmes, issues des différentes coopératives, est constatée à tous les niveaux de la production agricole (semis, entretien, récolte) de la COFONI. Ces dernières constituent une main d'œuvre abondante et bon marché que les hommes utilisent pour la culture du coton, du maïs, du riz et de l'anacarde. En outre, l'aide des femmes favorise l'augmentation des surfaces culturales ; ce qui entraîne l'accroissement de la production agricole et la pratique de plusieurs cultures par un seul membre.

Par ailleurs, les femmes qui s'organisent en coopérative ont plus facilement accès à la terre ; et les structures de formation et de vulgarisation les écoutent, les aident et les forment pour améliorer leur technique culturale et leur production agricole. A titre d'exemple, l'on a assisté lors de l'étude, à la remise de diplôme de participation à 202 femmes appartenant à l'une des coopératives de la COFONI. Le renforcement des capacités de ces femmes a porté sur les techniques culturales des produits vivriers et maraîchers, ainsi que la comptabilité simplifiée. La structure organisatrice est le Fond [ivoirien] de Développement et de Formation Professionnelles (FDFP).

Contribution du genre au financement de la COFONI

De plus en plus, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations internationales sont favorables aux projets qui prennent en compte l'épanouissement de la femme en milieu rurale et n'hésitent pas à les financer.

Ainsi, la COFONI, officiellement composée majoritairement de femmes, a réussi à signer un protocole avec l'union Européenne, le RONGEAD et l'INADES FORMATION, pour l'implantation d'une usine de décorticage de la noix de cajou. Dans la même dynamique, cette union de coopérative a bénéficié de l'exécution de projets tel que :

- la réalisation de quatre forages ;
- la confection de la clôture d'un des champs communautaires appartenant exclusivement aux femmes ;
- l'obtention de matériels agricoles (daba, arrosoirs, machettes, motopompes, etc.) ;
- la formation des femmes de la coopérative aux techniques culturales et à la comptabilité simplifiée.

Discussion

La COFONI est composée majoritairement de femmes. Cette situation est liée au statut de ces dernières qui sont toutes mariées. Ce serait donc les femmes des paysans membres de ladite coopérative. Le nombre élevé des femmes pourrait s'expliquer par le fait que les paysans de la COFONI sont essentiellement des polygames. En réalité, les femmes

sont généralement tenues à l'écart des coopératives existantes. Même si elles parviennent à les intégrer, elles n'en font pas partie officiellement. Car, les chefs de famille tiennent à garder le monopole et la représentation. Elles sont dans ce cas, membres de « fait » et non de « droit ». Elles y sont parce que leurs époux y sont.

Par ailleurs, les coopératives essentiellement féminines sont peu nombreuses et faute de moyens et d'appui, leurs activités économiques restent marginales (Gentil, 1988). Souvent, les femmes peuvent se heurter à la mauvaise volonté des hommes aussi bien chez les coopérateurs que chez les agents de la coopérative. L'exemple des femmes Kikuyu (Kenya) est significatif à cet égard (Bisilliat et Fieloux, 1983). Elles étaient parvenues à cultiver elles-mêmes le café. Mais, pour le commercialiser, elles se trouvèrent contraintes d'avoir recours aux coopératives, composées exclusivement d'hommes et constituées d'ailleurs par leurs époux. Ces derniers ne leur redistribuaient qu'une petite partie des bénéfices, se réservant la plus grande part pour leurs achats personnels dont la boisson. Voyant cet argent, qui était pourtant celui de leur café, leur échapper, les femmes n'eurent plus qu'un recours : le baptiser ironiquement « drinking coffee » et abandonner la culture du café (Bisilliat et Fieloux, 1983).

La participation des femmes peut être très différente selon le contexte socio-économique. Il peut aller de l'intégration réelle des femmes à la coopérative, à la simple coordination de structures complémentaires, voire à l'autonomie entière des coopératives féminines (Gentil, 1988). Mais une intégration des femmes dans des structures permet de renforcer les capacités de ces structures et de dépasser la contradiction entre les hommes et les femmes.

Si la femme est presque toujours responsable des tâches domestiques (eau, cuisine, ménage, etc.) et de l'éducation des enfants, son degré d'autonomie dépend principalement de ses activités économiques. Ces activités constituent un élément important, mais non unique du statut féminin (Gentil, 1988). Or, les femmes ne forment pas un monde homogène. De multiples différenciations peuvent être observées selon l'âge, l'état matrimonial (célibataire, veuve, première épouse, coépouse) la situation de l'époux (Gentil, 1988). De ces observations, il découle la définition de nouvelles fonctions économiques que la coopérative doit prendre en compte pour intéresser les femmes. Les difficultés et les blocages rencontrés par ces dernières peuvent être levés par une organisation collective dans les domaines de l'approvisionnement, de la commercialisation et de la transformation.

Selon Gentil (1988), la coopérative offre aux femmes des formes de gestion, de financement et de répartition. Elle offre aussi le moyen d'être représenté vis-à-vis du monde extérieur qui est inaccessible aux femmes isolées.

Toutefois, le manque de disponibilité partielle des femmes constitue un handicap à leur pleine participation aux activités coopératives. Car, elles doivent aider leurs époux dans les champs familiaux, travailler dans leurs propres champs et effectuer les travaux domestiques. A cela, il faut ajouter le manque de mobilité des femmes. Dans de nombreuses organisations communautaires, les femmes ne sont pas libres de se déplacer comme les hommes. Parfois, elles n'ont pas le droit de travailler hors du foyer. Les femmes sont donc obligées de négocier des jours pour leurs propres activités auprès de leurs époux.

En ce qui concerne les activités de la COFONI, les femmes travaillent toute la semaine. Avant de se consacrer à leurs propres cultures, elles doivent d'abord aider leurs époux à cultiver les produits de rente. Contrairement aux femmes, la mise au travail des hommes dans l'agriculture coïncide dans bien des pays avec la colonisation, le développement des cultures d'exportation et la monétarisation de l'économie (Bisilliat et Fieloux, 1983). Binaté (1996), rapporte qu'en pays bété (Centre Ouest de la Côte d'Ivoire), avant l'introduction des cultures de rente, les femmes étaient responsables des cultures vivrières et les hommes étaient engagés dans la guerre et la chasse. Pendant la colonisation, qui a été marquée par l'introduction de nouvelles cultures, les hommes étaient chargés des cultures de rente. Désormais, outre la production vivrière, la femme va offrir sa force de travail à l'homme (Binaté, 1996).

Ainsi, sous la pression des cultures de rente, le temps de travail des femmes s'est accru et dépasse souvent celui des hommes. Au moment des travaux champêtres, les femmes sont sollicitées pour les travaux d'entretien et de récolte des cultures. Pour Savané (1986), la division du travail selon le genre est une variable qui change en fonction des besoins du capital. Elle permet d'analyser la condition des femmes à une période donnée, de comprendre les mécanismes à travers lesquels elles sont intégrées au procès du travail et la place qu'elles y occupent. En effet, la modernisation de l'agriculture et l'extension des cultures de rente qu'elle a favorisé, a entraîné une nouvelle répartition du travail agricole selon le genre. Les femmes ne sont liées au capital que par l'intermédiaire de leur époux. C'est de la situation de leur époux que dépend l'impact de la modernisation sur leur travail et leur revenu. La nouvelle division du travail a été tributaire d'une part de la situation sociale des femmes concernées, et d'autre part du type d'innovation technique qui a été introduite (Savané, 1986).

En résumant ces observations, Babadankpodji (1995) a déclaré qu'il est plus facile de voir que la somme du travail attribué aux femmes est considérablement plus importante et que leur labeur est plus dur que le travail des hommes. Le temps que les femmes passent à cultiver, les empêche de se consacrer comme avant à leurs activités de cueillette ou d'artisanat. Ceci limite leur revenu monétaire (Monimart, 1989). En effet, la division du travail correspond à une inégale répartition des moyens de production. L'utilisation d'engin mécanique est toujours accomplie par les hommes. Il en est de même pour la plupart des activités liées à une nouvelle technique culturale : engrais, insecticide, irrigation, etc. Les femmes sont reléguées à la périphérie des opérations de vulgarisation conduites par les sociétés d'encadrement. Ces sociétés s'adressent prioritairement aux chefs d'exploitations agricoles familiales qui sont constitués en milieu rural à plus de 95% d'hommes. Dans l'ensemble, elles représentent à peine les 1/5 des activités de vulgarisation (Banque Mondiale, 1995). Pour les activités agricoles, les parcelles de terre allouées aux femmes sont plus petites et de moins bonnes qualités que celles des hommes. De plus, elles n'accèdent pas facilement aux intrants car l'engrais, pour les cultures maraîchères, ne leur est pas donné à crédit comme pour le coton et elles doivent participer pleinement aux travaux agricoles comme prestataire de services payant et travailler gratuitement dans l'exploitation de leurs époux. Leurs parcelles ont des rendements moins importants ; ce qui entraîne la réduction de leur revenu (Banque Mondiale, 1994).

Au niveau de la coopérative COFONI, l'épandage des insecticides est une tâche réservée aux hommes, même pour le traitement des cultures maraîchères qui sont pourtant produites par les femmes. Selon Ouattara (1993), les femmes représentent 1% du personnel dans les services agricoles. Et cette faible représentation est la raison majeure du manque de considération des besoins réels et de la condition de la femme dans l'agriculture.

Par ailleurs, les femmes exécutent les travaux qui relèvent d'un savoir faire traditionnel. Par exemple au Sénégal, chez les toucouleur, le repiquage du riz est confié aux femmes et aux enfants (Bisilliat et Fieloux, 1983). Pour les auteurs, les hommes jugent ce travail trop long à accomplir et d'accès facile tant pour les femmes que pour les enfants. En fait, la division sociale du travail fait des hommes, les responsables des travaux dits productifs ; tandis que les femmes se voient attribuer des travaux dits reproductifs liés aux services. En pays senoufo, ethnie dominante de la zone de l'étude, l'on peut observer cette division dans l'alimentation. Les hommes apportent l'essentiel de l'aliment de base (par exemple le riz) et les femmes les ingrédients de la sauce (Chantanet, 1991).

Les travaux de Goislard (1993) ont montré que les femmes sont utilisatrices de la terre, mais n'exercent dans la plupart des cas aucun contrôle sur elle. Ce contrôle étant exclusivement assuré par les hommes. Les femmes du Nord de la Côte d'Ivoire ne peuvent ni acheter la terre, ni en avoir l'accès facile. Elles s'organisent en groupements pour y avoir accès et réaliser des cultures qui leur procurent un meilleur revenu.

En général, la femme a seulement un droit d'usage sur la terre. Le mode le plus fréquent d'attribution des terres aux femmes mariées est l'attribution d'une parcelle par la famille de l'époux (Droy, 1990). La femme bénéficie donc de l'usufruit de la terre pendant son mariage, mais ce droit peut tout à fait être remis en cause chaque année au moment des semailles. Il prend fin en cas de veuvage ou de divorce (Labourie-Racape *et al*, 1996).

Contrairement aux coutumes du Nord de la Côte d'Ivoire (zone de l'étude), en Ethiopie, il n'existe pas aucune discrimination en droit entre les sexes, les droits fonciers sont dévolus au chef de ménage. Cela, en dépit de la multiplicité dans anciens régimes successoraux (Kamara, 2000).

A l'instar des femmes membres de la COFONI, la maîtrise des revenus aux divers échelons d'organisation de leurs activités représente un gain d'autonomie financière pour beaucoup de femmes africaines (Labourie-Racape *et al*, 1996). La contribution des femmes aux charges du ménage est très importante. Malgré cela, les moyens qu'elles ont pour le faire sont peu à peu rognés (BIT, 1989). Bien que les femmes soient de plus en plus appelées à participer aux charges du ménage, voire à les assurer totalement, leurs partenaires masculins ne leur accordent pas plus de droit en matière d'accès à la terre et remettent même souvent en cause ceux qu'ils leur avaient concédés. Pourtant, dans les sociétés agricoles où la terre est le principal moyen de production, il est fondamental de pouvoir y accéder (Simard, 1990).

En se privant des femmes, certaines coopératives limitent considérablement les dynamiques sociales. Dans nombreux pays, leur participation à la vie économique est très forte et la coopérative a peu de chances de réussir certaines fonctions sans le concours des femmes (Gentil, 1988). Il existe de multiples exemples dans lesquels certaines fonctions coopératives ont échoué. L'on peut citer l'utilisation de machines de décorticage ou de transformation de produits, la diffusion de nouveaux procédés de conservation des vives et la commercialisation des vivriers parce que ces tâches traditionnellement réservées aux femmes exigent beaucoup d'attentions et de finesse (Gentil, 1988 ; Diomandé *et al.*, 1996).

Par ailleurs, si les coopératives se veulent des structures multifonctionnelles répondant aux différents besoins du monde rural, leur limitation aux hommes restreint leur champ d'activités à certaines qui sont le plus souvent liées aux marchés extérieurs. La prise

en compte des intérêts des femmes peut dynamiser et garantir leurs efficacités et leurs adaptations aux préoccupations réelles du monde rural. Selon Ba (1998) et Soro (2006), certaines initiatives des femmes ont montrées que quand elles se regroupent, elles parviennent à faire d'importantes réalisations. Le dynamisme économique des femmes pour nouer des relations avec des partenaires au développement, notamment ceux du secteur privé peut favoriser le financement de leurs activités. C'est ce qui a motivé l'Union des coopératives du Nord, la COFONI, en intégrant les femmes à leur groupement. Toutefois, le fait de ne pas exiger de droit d'adhésion aux femmes, la COFONI ne les considère pas comme des membres de droit, mais de fait. La stratégie de cette union de coopérative est d'utiliser les femmes membres comme des « appâts » financiers au près des organisations nationales et internationales.

Conclusion

Dans les coopératives agricoles du Nord de la Côte d'Ivoire, les femmes contribuent efficacement à la production agricole. Non seulement, elles aident les hommes dans les cultures de rente, mais elles s'occupent également de la production vivrière.

Concernant la commercialisation des produits de la COFONI, un marché existe pour les cultures de rente telles que le coton et l'anacarde qui sont détenues par les hommes. Les cultures vivrières qui émanent, quant à elles, de la population féminine, connaissent des difficultés d'écoulement. Cette situation, qui s'explique par l'absence de marché adapté, profite plus aux commerçants grossistes qu'aux productrices. En outre, les charges domestiques relevant des prérogatives des femmes dans le Nord de la Côte d'Ivoire, ces dernières y consacrent le revenu tiré de leurs activités agricoles.

Par ailleurs Par leur présence au sein de coopératives gérées par des hommes, les femmes suscitent des financements extérieurs (Organismes internationaux, ONG nationales et internationales)

En somme, les femmes jouent un rôle important dans le tissu économique et social de la Région des Savanes. De plus en plus, les familles dépendent des revenus provenant de ces dernières, surtout parmi les tranches les plus pauvres de la population. Or, malgré leur intégration à des coopératives mixtes, leur situation sociale (marginalisation) et économique (pauvreté) n'a véritablement pas évoluée.

Ainsi, pour lutter contre la pauvreté selon le genre, il faudra mettre l'accent sur une bonne organisation de la filière du vivrier dans le Nord de la Côte d'Ivoire.

References:

- Assemian N. E., 1995. Problématique d'une meilleure participation des femmes au développement rural : cas des femmes senoufo et malinké dans le département de Korhogo. Winrcok International, Abidjan, 215p.
- Ba C. O., 1998. Migration et organisation paysannes en Basse Casamance. Cas du village de Suel, département de Bignona. ISRA-Djibélor, Sénégal, 80p.
- Babadankpodji A. P. I., 1995. La dynamique de la contribution de la femme en termes de ressources dans la région centre du Bénin : une étude socio-économique du genre. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en économie Rurale, Université Nationale de Côte d'Ivoire. CIRES, 231p.
- Banque Mondiale, 1994. Côte d'Ivoire : agricultural sector review main report. Rapport technique, 95p.
- Banque Mondiale, 1995. « Findings », Région Afrique. Numéro 46, 6p.
- Binaté N., 1996. Les femmes et l'intensification rizicole : étude des systèmes de production à Korhogo au Nord et à Gagnoa au centre ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle. CIRES, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 356p.
- Bisilliat J. et Fieloux M. 1983. Femmes du Tiers Monde : Travail et quotidien. Le sycomore, Paris, 122p.
- BIT, 1989. Les femmes et la terre. BIT, Genève, 66p.
- BIT, 2004. Le nombre de femmes occupant un emploi salarié est plus élevé que jamais mais l'égalité professionnelle et la diminution de la pauvreté restent des objectifs difficiles à atteindre. Communiqué de presse, BIT/04/09, Genève.
- http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_007239/index.htm
- Bouraima Z., 1995. Technique d'enquête. Ecole Internationale d'Ingénieurs de l'Equipement Rural. Ouagadougou, 33p.
- Chastanet M., 1991. La cueillette de plantes alimentaires en pays soniké, Sénégal depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Histoire et devenir d'un savoir- faire. In DUPRE G. : savoir paysan et développement. Paris, karthala, ORSTOM, p.253-287.
- Chen M., Vanek J., Lund F., Heintz J., Jhabvala R. et Bonner C., 2005. *Le progrès des femmes à travers le monde : les femmes, le travail et la pauvreté*. Aperçu, Fond des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), 12 p.
- Diomandé G., Koné A., N'guessan K. et N'guetta B. A., 1996. Diagnostic et positions de

sécurisation du circuit de commercialisation des vivriers (riz ; maïs) et anacarde au sein de l'union des GVC de Niofoin. Mémoire de fin d'étude d'ingénierie des techniques agricoles, ESA, 90p.

Droy I., 1990. Femmes et développement rural. Paris, karthala, 184p.

Goislard C., 1993. Urbanisation et nouvelles régulations juridiques, l'exemple de Banfora (Burkina Faso). Thèse de Doctorat, Université de Paris I, 476p.

Gentil D., 1988. Les pratiques coopératives en milieu rural africain. Edition L'Harmattan, Paris, 147p.

Kamara M., 2000. Performance des circuits de commercialisation du riz et de la banane plantain du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle, CIRES, 65p.

Labourie-Racape A., Locoh T. et Tichit C., 1996. Genre et développement : des pistes à suivre (textes d'une rencontre scientifique à paris). CEPED, Paris, 154p.

Lassailly J. V. 1987. Etre agricultrice dans une exploitation semi mécanisée en savane (Côte d'Ivoire Centrale). In Geschiere P. et Schlemmer B. : Terrains et perspectives. ORSTOM, Paris, pp.49-60.

Monimart M., 1989. Femmes du sahel, la désertification au quotidien. karthala/club du sahel, Paris, 263p.

Ouattara N., 1993. Connaissance et exercice des droits de la femme rurale dans les départements de Korhogo, Ferkéssédougou, Daoukro, M'Batto et de la commune de port bouet. Banque Mondiale, projet WID, 95p.

Savane M. A., 1986. Femmes et développement en Afrique de l'ouest : incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et le statut des femmes. UNRISD, Genève, 207p.

Simard P., 1990. Territorialité et autonomie des femmes bambara du manghadié (Mali) : l'escompte de l'accès aux ressources naturelles. Université Laval, Série conférence n°23, Québec, 97p.

Soro K. M., 2006. Genre et accès au foncier rural dans le département de Korhogo. Mémoire de fin de cycle, URES Korhogo, 38p.